

Tarifs matériel – Conditions de prêt

Les réservations vont du 1er sept. au 31 août. Les semaines de réservation sont obligatoirement à suivre et selon les stocks disponibles. Tarifs préférentiels pour nos structures adhérentes ou en convention. Réservation possible sur la saison.

Nous vous proposons une « prestation animation » (elle est facultative mais vous permet d'obtenir l'accompagnement d'un professionnel) – nous contacter.

Caution minimale : 500 € - prêt matériel (voir conditions) et ajustement selon la valeur de prêt souhaitée.

Matériel	Qt	Accessoires	Qt
Plaque en plomb : 5€/jour ou 15€/semaine Le CDSMR a 9 plaques Voir avec CADETEL (maxi 50 plaques)		Le jeu de palets (fonte ou laiton) : 10€ la caisse de 15 jeux (club adhérent) et 20 € (autres structures) >2 € par palet perdu Le CDSMR en possède 165 jeux	
Planche en bois : 5€/jour ou 15€/semaine		Le jeu de palets (fonte sur bois) : 5 € le jeu - >2 € par palet perdu	
Molkky : 5€/jour les 3 jeux 15€/semaine		Accessoires molkky (compris avec location > molkkarri (selon disponibilité)	
Corbeilles de disc golf : 1 corbeille : 30 €/semaine Pack 6 corbeilles : 150 €/semaine 12 € par jour supplémentaire		Disques : 10 disques : 5 €, pour 20 disques : 10 € pour 40 disques : 20 €, pour + de 40 disques : 40 €	
Jeu de la grenouille : 20 € la journée et 50 € la semaine		Palets : Gratuit - >2 € par palet perdu	
Jeu de la Minche : 15 €/ jour 30 €/semaine		Soflo : (maxi 16 jeux) Le jeu : 10 € la journée et 30 € semaine	
Assiettes picardes : 30 € / jour (14 assiettes) – table non fournie 50 € semaine		Quilles au maillet ou de Brocéliande : 10 € / jour 50 € la semaine + tapis	
Autres jeux > voir avec le cdsmr		Boultenn ou trou du chat : 10 € / jour	

A savoir !

Pour les jeux sportifs traditionnels ou le disc golf, il faut être une structure partenaire et/ou justifier d'un encadrant diplômé d'Etat lors de vos animations (BAFA minimum).

CONTRAT DE LOCATION DU MATERIEL SPORT EN MILIEU RURAL

Entre les soussignés, il a été convenu ce qui suit :

D'une part, le propriétaire :

Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Vendée

202 bd Aristide Briand - BP 167
85000 LA ROCHE SUR YON Cédex

Tél: 02 51 44 27 36 – 06 17 65 18 20

Siret:442 280 459 000 29

D'autre part : le locataire

Nom du locataire :

Présentation de l'organisme (mettre les coordonnées complètes + N° de tél. + e-mail) :

OBJET DE LA DEMANDE : (cocher la case)

Prêt matériel pour démonstration

Prêt matériel pour formation

Prêt accessoires pour initiation jeunes - tranche d'âge :

Prêt accessoires pour initiation autre public :

Prêt matériel pour club adhérent

Prêt matériel pour club/cdsmr adhérent

Caution reçue : OUI / NON – N° de chèque :

Qui accepte les conditions suivantes :

Période :

Du (précisez jour/date/mois/année)..... à Heures.

Au (précisez jour/date/mois/année)..... à Heures.

Montant de la location :

Le Locataire s'engage formellement à verser directement au Propriétaire (ou son représentant) le montant de sa location, soit la somme de € le jour de la transmission des biens.



FORFAITS prêt ponctuel de jeux de palets

- Demande prêt par les clubs affiliés FNSMR : 15 jeux > 10 €**
- Demande prêt par les clubs non affiliés FNSMR : 15 jeux > 20 €**

Pour des souhaits de prêts de jeux de palets sur une longue durée, voir les forfait ou nous contacter pour étudier votre situation.

FORFAITS prêt de plaques / planches

- Aide au lancement de nouveau club affilié FNSMR** > Achat de 20 plaques / planches et 20 jeux en accord avec votre CDSMR de votre département ou CRSMR Pays de la Loire > remboursement du club dès que possible dans la saison du 1^{er} engagement.

> les retraits et les achats se feront auprès de notre partenaire cadétel ou la commission de palet souhaitée (laiton ou fonte). Le prêt de ces éléments est possible sans encadrant diplômé d'Etat.

AUTRES POSSIBILITES : forfait

- Forfait complet :**

- 1 plaque en plomb
- 1 planche en bois
- 1 jeu de palets fonte
- 1 jeu de palets laiton,
- 1 jeu de palets sur planche en bois

- Pour 2 semaines : 50 €
- Pour 3 semaines : 60 €
- Pour 6 semaines : 100 €
- Pour 9 semaines : 150 €

Forfait autre : (ajouter 10 € à la valeur donnée selon le nombre de semaine par plaque ou planche supplémentaire)

AUTRE FORMULES > LES MALLES DE JEUX !

Une malle pédagogique est disponible (12 jeux + documentation d'accompagnement).

Location sur 1 durée d'une semaine maximum :

- 50 € > partenaire ou association adhérente à la FNSMR
- 100 € > particuliers / autres structures (Comité d'entreprise etc.)

Au-delà d'une semaine > devis

Formation possible > + 100 € sur une demi-journée – 350 € (formation complète sur 1 ou 2 jours pour un brevet fédéral en lien avec les formations de la FNSMR (disc golf ou jeux traditionnels. Pour le palet et le molky, voir avec le CDSMR 85 vos besoins)

Perte / casse à la charge de l'emprunteur.

Comité Départemental de Vendée et Régional Pays de la Loire
du Sport en Milieu Rural –

202 boulevard Aristide Briand – BP 167 - 85004 La Roche sur Yon

Tel : 02 51 36 81 12 - port : 06.17.65.18.20

www.cdsmr85.com et www.le-palet.com

Le Propriétaire, en cas de non versement du solde de la location, disposera à nouveau de ces biens et le Locataire défaillant ne pourra prétendre à aucun remboursement. Il est formellement reconnu par le Locataire que cette location est conclue et acceptée pour une utilisation des biens selon l'objet de la demande et le respect de la sécurité des participants (espace par jeu/nombre de participants). Au cas où l'un de ces critères ne serait pas respecté, le Propriétaire et le Locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'utilisation de ces biens. **La sous-location est interdite.**

CAUTION : il sera demandé une caution de 500 € pour répondre des pertes ou des dégâts qui pourraient être causés. Cette caution sera versée le jour de la transmission des biens, mais ne sera pas encaissée. Elle sera restituée déduction faite des dégâts, perte d'objet ou autres problèmes. Le Locataire **s'engage donc à prendre soins et à respecter le matériel de prêt**. En cas de dégradation, perte ou vol, le CDSMR 85 adressera une facture correspondant à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux ou manquant.

Si la caution s'avère insuffisante, le Locataire s'engage à compléter la somme après inventaire. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat.

ASSURANCE : Les biens (et dans le cas d'une intervention du professionnel) sont assurés par le Propriétaire (Groupama). Le Locataire doit, préalablement à l'utilisation d'un local à cet effet, reconnaître :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans la salle au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ;

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la salle en question (commune, particulier...etc.), compte tenu de l'activité envisagée ;

- avoir constaté avec le représentant de la salle en question l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, le locataire s'engage :

- à faire respecter les règles des jeux et de sécurité aux participants.

AUTRES POINTS A RESPECTER :

Le prêt est consenti pour une durée déterminée (date indiquée sur ce contrat et/ou fiche de prêt).

Le Locataire s'engage à respecter cette date de retour. Dans le cas où les dates de retour ne sont pas respectées, le Propriétaire se verrait de faire facturer au locataire de 10 € par jour de retard.

Le matériel sera à récupérer et à retourner auprès du Propriétaire. Tout déplacement effectué par le Propriétaire pour le prêt de ce matériel sera facturé 0,30 cts du km. Dans tous les autres cas, les frais de déplacement (péage et autres) restent à la charge du Locataire.

Sans réponse de votre part dans un délai de 8 jours après l'envoi du présent contrat nous considérerons que vous avez renoncé à votre location.

Fait en double exemplaire dont un est à nous retourner signé et accompagné du paiement des arrhes.

A La Roche sur Yon, le.....

A.....Le.....

LE PROPRIETAIRE :

LE LOCATAIRE :